

Prévoyance collective



Quand **protection**
& association ne font
plus qu'un.

Protégez vos salariés, en toute liberté

Vous choisissez l'offre adaptée à votre structure...

Gamme prévoyance collective

Offre TPE

JUSQU'À 19 SALARIÉS

.....
Cadres et/ou Non cadres
ou ensemble du personnel

Offre PME

DE 20 À 300 SALARIÉS

.....
Cadres et/ou Non cadres
ou ensemble du personnel*

*jusqu'à 100 salariés pour l'ensemble du personnel



Offre TPE 1,5%

Pour répondre à vos obligations en prévoyance envers vos cadres.

... Et vous sélectionnez le niveau des garanties et les options dont vous avez besoin**

GARANTIES en cas de décès

Garantie Capital Décès-IAD Obligatoire

Capitaux décès optionnels

- ▶ Décès-IAD par accident
- ▶ Capital double effet
- ▶ Capital prédécès
- ▶ Allocation obsèques

Rentes complémentaires optionnelles

- ▶ Rente conjoint
- ▶ Rente éducation

GARANTIES maintien de revenu

Garanties « Maintien de revenu » Optionnelles

- ▶ Indemnités journalières
(6 franchises au choix)
- ▶ Invalidité (1^{ère}, 2^e, 3^e catégorie)
- ▶ Incapacité permanente
professionnelle
- ▶ Rachat de franchise en cas
d'hospitalisation ou d'accident
- ▶ Exonération du paiement des
cotisations

**hors offre TPE 1,50%



Prévoyance collective TPE - PME : Pourquoi s'en passer quand on a tout à y gagner ?

+ DE LIBERTÉ

Vous fixez le niveau des garanties en fonction des besoins de votre structure :

- de 75 % à 500 % du salaire annuel brut pour le décès
- de 70 % à 100 % du salaire pour le maintien de revenu (pour les cadres)

+ DE PROTECTION

Vous protégez au mieux vos salariés et leurs proches

- Vous sécurisez leur avenir
- Vous les motivez, fidélisez et facilitez vos futurs recrutements

+ D'ÉCONOMIES

Vous économisez grâce à votre protection Prévoyance collective :

- Pour votre structure, les cotisations patronales sont exonérées de charges sociales et déductibles fiscalement*
- Pour vos salariés, la totalité des cotisations salariales et patronales est déductible de leur revenu brut imposable*

* Sous réserve du respect par la structure des conditions et seuils fixés par la réglementation en vigueur au 1^{er} juin 2017

Un espace dédié pour vous faciliter la vie



vos espace employeur
ChorumEtVous.fr, c'est :

Toutes les informations pour suivre votre contrat.

Exemples : documents contractuels, fiches de synthèse des garanties d'assistance, formulaires de déclaration de sinistres, ...

Vos cotisations en ligne par télé-règlement.

Il vous suffit d'envoyer une demande de prélèvement à l'assureur, via cet espace ou la DSN.

Des services dématérialisés dans votre espace sécurisé.

Vous pouvez effectuer les déclarations en ligne des arrêts de travail et consulter les décomptes des prestations.

Des fiches pratiques et des vidéos explicatives pour vous accompagner.

Exemples : portabilité des droits en prévoyance, Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER), accueil d'un nouveau salarié, ...

Quand prévoyance rime avec assistance

Nos engagements en assistance*

Faciliter le quotidien de vos salariés

- Information juridique.
- Soutien psychologique par téléphone (10 entretiens par an).
- Accompagnement social par téléphone.

Accompagnement de l'aidant

- Bilan psycho-social de la situation (soutien social, aides aux démarches, ...).
- Assistance préventive (soutien à la vie quotidienne, prévention santé et bien-être, ...).
- Assistance en cas de crise (dégradation de l'état de santé, épuisement, ...).

Aider en cas d'incapacité de travail ou professionnelle (Arrêt > 10 jours)

- Aide à domicile.
- Services (portage de repas, entretien du linge, coiffeur à domicile, ...).
- Garde des enfants (ou petits enfants) de -16 ans, des personnes dépendantes ou des animaux familiaux.
- Téléassistance.

Assister les proches en cas de décès

- Accompagnement psycho-social, organisation des obsèques, assistance en cas de décès à +50km du domicile, aide à domicile.
- Services (portage de repas, entretien du linge, coiffeur à domicile, ...)
- Garde des enfants (ou petits enfants) de -16 ans, des personnes dépendantes ou des animaux familiaux.
- Avance de fonds.

*hors offre TPE 1,50%



L'assistance est incluse dans votre contrat et accessible à tout moment 24h/24, 7J/7.



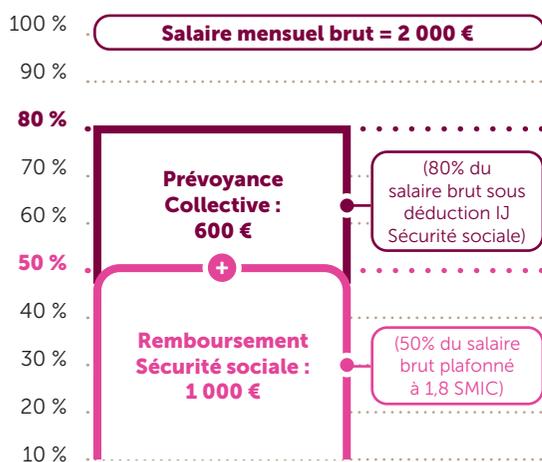
Un exemple pour bien comprendre l'offre



LES GARANTIES SUIVANTES ONT ÉTÉ CHOISIES :

✓ INDEMNITÉS JOURNALIÈRES :

80% du salaire annuel brut avec une franchise de 30 jours, soit par mois



✓ CAPITAL DÉCÈS-INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE (IAD) :

150% du salaire annuel brut soit 36 000 € versés à son bénéficiaire

✓ MAJORATION POUR CHAQUE ENFANT À CHARGE :

25% du salaire annuel brut soit 6 000 €

LA COTISATION MENSUELLE TOTALE SERA DE 38,20 €

DONT UNE PARTIE PEUT ÊTRE À LA CHARGE DU SALARIÉ.

Avec Chorum, vous choisissez une prévoyance qui fait toute la différence !

CHORUM est la seule mutuelle 100% dédiée aux professionnels de l'économie sociale et solidaire. Et cela depuis 60 ans.

Chorum, c'est :

Une offre complète et adaptée de prévoyance, santé, épargne, IARD, et ingénierie sociale, en partenariat avec des acteurs mutualistes.

Des garanties et des services dédiés aux entreprises et salariés de l'Economie Sociale et Solidaire.

Un réseau d'experts ESS implanté sur tout le territoire et un centre de ressources pour le développement de l'emploi de qualité (CIDES).

Chorum en chiffres :

Plus de 23 000 structures adhérentes

Plus de 716 000 personnes protégées

RETROUVEZ NOS CONSEILLERS SUR

www.chorum.fr



RUBRIQUE « CONTACTEZ-NOUS »



MUTEX, assureur des garanties :

Société anonyme au capital de 37 302 300€ - RCS Nanterre n° 529 219 040 / Siège social : 140 avenue de la république – CS 30007 – 92327 Châtillon cedex / Entreprise régie par le Code des assurances

Ressources Mutuelles Assistance, assureur des garanties d'assistance :

Union technique d'assistance soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le n° SIREN 444 269 682 / Siège social : 46 rue du Moulin – BP 62127 – 44121 Vertou cedex 01

CHORUM CONSEIL, marque de référence de l'ESS, distributeur, gestionnaire et courtier en assurance :

SAS d'intermédiation en assurance au capital de 1.539.000€ / RCS Nanterre 833 426 851 - répertoire ORIAS 170 073 20 - www.orias.fr / Siège social : 4-8 rue Gambetta - 92240 MALAKOFF / Tél : 01 84 76 15 00 / E-mail : chorum.conseil@chorum.fr / Site internet : www.chorum.fr / Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest, 75436 Paris - (www.acpr.banque-france.fr) exerce son activité en application des dispositions de l'article L521-2 II 1°b : après avoir recueilli les exigences de son client, CHORUM CONSEIL propose un ou plusieurs contrats d'assurances sélectionnés parmi les offres et produits provenant d'un ou plusieurs organismes partenaires / La liste des assureurs partenaires est fournie sur la fiche d'information conseil / Capital social détenu à hauteur de 97% par VYV INVEST dont le siège social est sis 33, avenue du Maine – Tour Montparnasse – BP 25 - 75755 Paris Cedex 15, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 839 314 242 / Réclamation : CHORUM CONSEIL - Service Réclamation 4-8 rue Gambetta 92240 Malakoff / Médiation : La Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation (CNPM), SAS dédiée à la médiation de la consommation, est compétente pour intervenir sur tout litige n'ayant pas pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Elle peut être saisie via la plateforme de médiation du site <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par courrier postal en écrivant à : CNPM-MEDIATION-CONSOMMATION, 27, avenue de la Libération, 42400 Saint-Chamond / CHORUM CONSEIL perçoit au titre de son activité de distribution une commission incluse dans la prime d'assurance